

REPUBLICQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 78-71 du 24 Mars 1978

portant approbation des budgets primitifs Exercice 1978 des Provinces et Districts de l'OUENI, de l'ATLANTIQUE, du MONO, du ZOU, du BORGOU et de l'ATACORA.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977, portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- VU la Loi N° 64-16 du 11 août 1964, fixant la liste des taxes provinciales, leur code d'assiette et de perception et leurs taux et les actes modificatifs subséquents ;
- VU l'Ordonnance N° 2/PR/MF/AEP du 10 janvier 1966, portant codification des Impôts Directs et Indirects et les taxes qui l'ont modifiée ;
- VU l'Ordonnance N° 74-7 du 13 février 1974, portant réorganisation de l'Administration Territoriale ;
- VU l'Ordonnance N° 74-8 du 13 février 1974, portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Conseils Provinciaux de la Révolution et des Conseils Révolutionnaires de District ;
- VU l'Ordonnance N° 74-9 du 13 février 1974, portant Institution et Organisation de la Commune ;
- VU le Décret N° 74-26 du 13 février 1974, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets de Province et des Chefs de District et déterminant les services directement placés sous leur autorité ;
- VU le Décret N° 74-27 du 13 février 1974, portant limites et dénomination des Circonscriptions Administratives et les textes qui l'ont modifié ;

VU l'Ordonnance N°78-12 du 24 mars 1978
portant Loi des Finances pour la Gestion 1978 ;

SUR Proposition du Ministre des Finances ;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 16 mars 1978,

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Sont approuvés les budgets primitifs Exercice 1978 des Provinces et Districts de l'OUEME, de l'ATLANTIQUE, du MONO, du ZOU, du BORGOU et de l'ATACORA, arrêtés conformément aux annexes ci-jointes.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 mars 1978

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KERÉKOU

Le Ministre des Finances,

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
de l'Intérieur, de la Sécurité et
de l'Orientation Nationale,

Isidore AMOUSSOU

Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 8 CC du PRPB 4 MF 15 MISON & DIFA 15 Ministères 13
SGG 4 SPD 2 DB-DCF 10 Solde-Trésor -DI 15 DIFA du MF 2 Provinces et
Districts 60 DAT 2 UNB-FASJEP 4 EN 2 JORPB 1.-

PROVINCE DE L'UEME

PREFECTURE DE LA PROVINCE

RECETTES ORDINAIRES :

Soixante Huit Millions Trois
Cent Quatre Vingt Huit Mille Cinq
Cent Quatre Vingt Onze Francs 68 388 591 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Treize Millions Deux Cent
Vingt Mille Francs 13 220 000 "
SOIT AU TOTAL 81 608 591 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Soixante Huit Millions Trois
Cent Quatre Vingt Huit Mille
Cinq Cent Quatre Vingt Onze Francs 68 388 591 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Treize Millions Deux Cent
Vingt Mille Francs 13 220 000 "
SOIT AU TOTAL 81 608 591 Francs

DISTRICT URBAIN DE PORTO-NOVO

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Cent Trente Huit Millions Deux Cent
Dix Sept Mille Huit Francs 138 217 008 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

HUIT MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE

SEPT MILLE CINQ CENT SOIXANTE

QUATORZE FRANCS 8 367 574 "
SOIT AU TOTAL 146 584 582 Francs

.../...

DEPENSES ORDINAIRES :

Cent Trente Huit Millions Deux Cent
Dix Sept Mille Huit Francs 138 217 008 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Huit Millions Trois Cent Soixante
Sept Mille Cinq Cent Soixante
Quatorze Francs 8 367 574 "
SOIT AU TOTAL 146 584 582 Francs
=====

TITRE II

COMMUNE URBAINE DE PORTO-NOVO

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Quatre Millions Sept Cent
Soixante Six Mille Sept Cent
Soixante Douze Francs 24 766 772 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Sept Millions Cinq Cent Trois
Mille Cinq Cent Quatre Vingt
Seize Francs 7 503 596 "
SOIT AU TOTAL 32 270 368 Francs
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Quatre Millions Sept Cent
Soixante Six Mille Sept Cent
Soixante Douze Francs 24 766 772 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Sept Millions Cinq Cent Trois Mille
Cinq Cent Quatre Vingt Seize Francs 7 503 596 "
SOIT AU TOTAL 32 270 368 Francs
=====

DISTRICT RURAL DE PORTO-NOVO

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Six Millions Cent Quatre
Vingt Neuf Mille Neuf Cents Francs 26 189 900 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Soixante
Seize Mille Neuf Cent Six Francs 1 576 906 "
SOIT AU TOTAL 27 766 806 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Six Millions Cent Quatre
Vingt Neuf Mille Neuf Cents Francs 26 189 900 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Soixante
Seize Mille Neuf Cent Six Francs 1 576 906 "
SOIT AU TOTAL 27 766 806 Francs

TITRE II

COMMUNES RURALES DU DISTRICT RURAL DE PORTO-NOVO

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Huit Cent Soixante
Huit Mille Quatre Cent Soixante Francs 2 868 460 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Quarante
Deux Mille Quatre Cent Soixante Francs 1 942 460 "
SOIT AU TOTAL 4 810 920 Francs

.../...

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Huit Cent Soixante Huit	
Mille Quatre Cent Soixante Francs	2 868 460 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Quarante	
Deux Mille Quatre Cent Soixante Francs	1 942 460 "
SOIT AU TOTAL	<u>4 810 920 Francs</u>

DISTRICT RURAL DE HOULENOU

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt et Un Millions Quatre Cent	
Soixante Cinq Mille Six Cent	
Soixante Dix Francs	21 465 670 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Huit Millions Trois Cent Cinquante	
et Un Mille Deux Cent Trente Sept Francs	8 351 237 "
SOIT AU TOTAL	<u>29 816 907 Francs</u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt et Un Million Quatre Cent	
Soixante Cinq Mille Six Cent Soixante	
Dix Francs	21 465 670 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Huit Millions Trois Cent Cinquante	
et Un Mille Deux Cent Trente	
Sept Francs	8 351 237 "
SOIT AU TOTAL	<u>29 816 907 Francs</u>

.../...

TITRE II
COMMUNES DE HOULENOU

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Treize Mille Sept Cent
Dix Huit Francs 2 013 718 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Quarante Mille
Quatre Cent Dix Huit Francs 1 240 418 "
SOIT AU TOTAL 3 254 136 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Treize Mille Sept Cent
Dix Huit Francs 2 013 718 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Quarante Mille
Quatre Cent Dix Huit Francs 1 240 418 "
SOIT AU TOTAL 3 254 136 Francs

DISTRICT RURAL D'ADJOHOUN

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Huit Millions Quatre Cent Quatre-Vingt
Treize Mille Sept Cent Quatre Vingt Neuf
Francs 28 493 789 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trente Deux Millions Cent Quatre
Vingt Dix Sept Mille Huit Cent Quatre
Vingt Deux Francs 32 197 882 "
SOIT AU TOTAL 60 691 671 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Huit Millions Quatre Cent Quatre Vingt
Treize Mille Sept Cent Quatre Vingt Neuf Francs 28 493 789 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trente Deux Millions Cent Quatre Vingt Dix Sept
Mille Huit Cent Quatre Vingt Deux Francs 32 197 882 "
SOIT AU TOTAL 60 691 671 Francs

COMMUNE URBAINE D'ADJOHOUN

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Six Cent Treize Mille	
Huit Cent Dix Francs	3 613 810 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Vingt	
Mille Six Cent Un Francs	2 420 601 "
SOIT AU TOTAL	<u>6 034 411 Francs</u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Six Cent Treize Mille	
Huit Cent Dix Francs	3 613 810 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Vingt	
Mille Six Cent Un Francs	2 420 601 "
SOIT AU TOTAL	<u>6 034 411 Francs</u>

COMMUNES RURALES D'ADJOHOUN

TITRE III

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit	
Mille Trois Cent Cinquante Deux Francs	2 398 352 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Cent Soixante Treize Mille	
Trois Cent Cinquante Deux Francs	573 352 "
SOIT AU TOTAL	<u>2 971 704 Francs</u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt	
Dix Huit Mille Trois Cent Cinquante	
Deux Francs	2 398 352 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Cent Soixante Treize Mille	
Trois Cent Cinquante Deux Francs	573 352 "
SOIT AU TOTAL	<u>2 971 704 Francs</u>

.../...

COMMUNE URBAINE D'ADJOHOUN

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Six Cent Treize Mille
Huit Cent Dix Francs 3 613 810 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Vingt
Mille Six Cent Un Francs 2 420 601 "
SOIT AU TOTAL 6 034 411 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Six Cent Treize Mille
Huit Cent Dix Francs 3 613 810 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Vingt
Mille Six Cent Un Francs 2 420 601 "
SOIT AU TOTAL 6 034 411 Francs

COMMUNES RURALES D'ADJOHOUN

TITRE III

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit
Mille Trois Cent Cinquante Deux Francs 2 398 352 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Cent Soixante Treize Mille Trois
Cent Cinquante Deux Francs 573 352 "
SOIT AU TOTAL 2 971 704 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix Huit
Mille Trois Cent Cinquante Deux Francs 2 398 352 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Cent Soixante Treize Mille
Trois Cent Cinquante Deux Francs 573 352 "
SOIT AU TOTAL 2 971 704 Francs

.../...

DISTRICT RURAL DE DANGBO

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Dix Huit Millions Dix Mille
Deux Cent Trente Francs 18 010 230 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Soixante Douze Mille Deux
Cent Soixante Dix Sept Francs 1 572 277 "
SOIT AU TOTAL 19 582 507 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Dix Huit Millions Dix Mille Deux
Cent Trente Francs 18 010 230 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq cent Soixante Douze Mille Deux
Cent Soixante Dix Sept Francs 1 572 277 "
SOIT AU TOTAL 19 582 507 Francs

COMMUNES RURALES DE DANGBO

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Dix Mille
Sept Cent Cinq Francs 3 110 705 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille
Sept Cent Quatre Vingt Trois Francs 979 783 "
SOIT AU TOTAL 4 090 488 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Dix Mille
Sept Cent Cinq Francs 3 110 705 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille
Sept Cent Quatre Vingt Trois Francs 979 783 "
SOIT AU TOTAL 4 090 488 Francs

.../...

DISTRICT RURAL DE POBE

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Sept Millions Trois Cent Soixante
Dix Huit Mille Sept Cent Seize Francs 27 378 716 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Sept Cent Trente et Un Mille
Quatre Cent Soixante Huit Francs 4 731 468 "
SOIT AU TOTAL 32 110 184 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Sept Millions Trois Cent Soixante
Dix Huit Mille Sept Cent Seize Francs 27 378 716 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Sept Cent Trente et Un Mille
Quatre Cent Soixante Huit Francs 4 731 468 "
SOIT AU TOTAL 32 110 184 Francs

COMMUNES RURALES DE POBE

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Neuf Cent Huit Mille
Trois Cent Seize Francs 3 908 316 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux-Cent-Cinquante Cinq Mille
Cinquante Quatre Francs 255 054 "
SOIT AU TOTAL 4 163 370 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Neuf Cent Huit Mille
Trois cent Seize Francs 3 908 316 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Cent Cinquante Cinq Mille
Cinquante Quatre Francs 255 054 "
SOIT AU TOTAL 4 163 370 Francs

.../...

DISTRICT RURAL DE KETOU

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Seize Millions Huit Cent Quatre Vingt Huit Mille
Six Cent Soixante Dix Huit Francs 16 888 678 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cent Quatorze Mille Huit Cent
Trente Deux Francs 114 832 "
SOIT AU TOTAL 17 003 510 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Seize Millions Huit Cent Quatre Vingt Huit
Mille Six Cent Soixante Dix Huit Francs 16 888 678 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cent Quatorze Mille Huit Cent
Trente Deux Francs 114 832 "
SOIT AU TOTAL 17 003 510 Francs

COMMUNE URBAINE DE KETOU

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Quinze Mille
Cent Quatre Vingt Trois Francs 1 215 183 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Sept Cent Dix Sept Mille Six Cent
Trente Quatre Francs 717 634 "
SOIT AU TOTAL 1 932 817 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Quinze Mille
Cent Quatre Vingt Trois Francs 1 215 183 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

sept Cent Dix Sept Mille Six
Cent Trente Quatre Francs 717 634 "
SOIT AU TOTAL 1 932 817 Francs

COMMUNES RURALES DE KETOU

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix	
Mille Huit Cent Quarante Neuf Francs	2 390 849 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Quatre Cent Soixante Neuf Mille	
Huit Cent Quarante et Un Francs	<u>1 469 841 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>3 860 690 Francs</u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quatre Vingt Dix	
Mille Huit Cent Quarante Neuf Francs	2 390 849 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Quatre Cent Soixante Neuf Mille	
Huit Cent Quarante et Un Francs	<u>1 469 841 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>3 860 690 Francs</u>

.../...

DISTRICT RURAL DE SAKETE

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Sept Millions Neuf Cent Vingt Quatre
Mille Cent Dix Neuf Francs 27 924 119 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cinq Vingt et Un Mille
Trois Cent Cinquante Sept Francs 2 521 357 "
SOIT AU TOTAL 30 445 476 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Sept Millions Neuf Cent Vingt Quatre
Mille Cent Dix Neuf Francs 27 924 119 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cinq Cent Vingt et Un Mille
Trois Cent Cinquante Sept Francs 2 521 357 "
SOIT AU TOTAL 30 445 476 Francs

COMMUNE URBAINE DE SAKETE

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Neuf Millions Deux Cent Quatre
Vingt Mille Francs 9 280 000 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Quatre Cent Vingt
Deux Mille Quatre Cents Francs 3 422 400 "
SOIT AU TOTAL 12 702 400 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Neuf Millions Deux Cent Quatre
Vingt Mille Francs 9 280 000 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Quatre Cent Vingt
Deux Mille Quatre Cents Francs 3 422 400 "
SOIT AU TOTAL 12 702 400 Francs

COMMUNE RURALE DE SAKETE

TITRE III

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Trois Cent Trente Quatre	
Mille Neuf Cent Quarante Francs	3 334 940 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cent Trente Deux	
Mille Cent Francs	2 132 100 "
SOIT AU TOTAL :	5 467 040 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Trois Cent Trente Quatre	
Mille Neuf Cent Quarante Francs	3 334 940 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cent Trente Deux	
Mille Cent Francs	2 132 100 "
SOIT AU TOTAL	5 467 040 Francs

DISTRICT RURAL D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES

Trente Six Millions Neuf Cent	
Deux Mille Francs	36 902 000 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Onze Millions Sept Cent Quarante	
Mille Six Cents Francs	11 740 600 "
SOIT AU TOTAL	48 642 600 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Trente Six Millions Neuf Cent	
Deux Mille Francs	36 902 000 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Onze Millions Sept Cent Quarante	
Mille Six Cents Francs	11 740 600 "
SOIT AU TOTAL	48 642 600 Francs

.../...

COMMUNE URBAINE D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Cinquante Cinq Mille	
Cent Soixante Neuf Francs	3 055 169 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Soixante Seize Mille	
Huit Cents Francs	676 800 "
SOIT AU TOTAL	3 731 969 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Cinquante Cinq	
Mille Cent Soixante Neuf Francs	3 055 169 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Soixante Seize Mille	
Huit Cents Francs	676 800 "
SOIT AU TOTAL	3 731 969 Francs

COMMUNE RURALE D'AVRANKOU

RECETTES ORDINAIRES :

Quatre Millions Six Cent Cinquante Huit	
Mille Trois Cent Vingt Deux Francs	4 658 322 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Huit Cent Sept	
Mille Neuf Cents Francs	5 807 900
SOIT AU TOTAL	10 466 222 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Quatre Millions Six Cent Cinquante Huit	
Mille Trois Cent Vingt Deux Francs	4 658 322 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Huit Cent Sept	
Mille Neuf Cents Francs	5 807 900 "
SOIT AU TOTAL	10 466 222 Francs

.../...

PROVINCE DE L'ATLANTIQUE

PREFECTURE DE LA PROVINCE

RECETTES ORDINAIRES :

Cent Trente Quatre Millions Trente Cinq
Mille Neuf Cent Quatre Vingt Six Francs 134 035 986 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quarante Huit Millions Neuf Cent Quatre
Vingt Quatorze Mille Quatre Vingt Quatorze
Mille Quatre Cent Trois Francs 48 994 403 "
SOIT AU TOTAL 183 030 389 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Cent Trente Quatre Millions Trente Cinq
Mille Neuf Cent Quatre Vingt Six Francs 134 035 986 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quarante Huit Millions Neuf Cent
Quatre Vingt Quatorze Mille Quatre
Cent Trois Francs 48 994 403 "
SOIT AU TOTAL 183 030 389 Francs

.../...

DISTRICT URBAIN DE COTONOU I

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Six Cent Trente Un Millions Quatre Cent
Quatre Vingt Dix Mille Francs 631 490 000 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Soixante Douze Millions Deux Cent Treize
Mille Francs 72 213 000 "
SOIT AU TOTAL 703 703 000 Francs
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Six Cent Trente Un Millions Quatre
Cent Quatre Vingt Dix Mille Francs 631 490 000 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Soixante Douze Millions Deux Cent Treize
Mille Francs 72 213 000 "
SOIT AU TOTAL 703 703 000 Francs
=====

TITRE II

COMMUNES URBAINES DE COTONOU I

RECETTES ORDINAIRES :

Trente Quatre Millions Trente Cinq
Mille Six Cent Cinquante Francs 34 035 650 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES : Néant.

SOIT AU TOTAL 34 035 650 Francs
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Quatre Millions Trente Cinq
Mille Six Cent Cinquante Francs 34 035 650 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Néant

SOIT AU TOTAL 34 035 650 Francs

DISTRICT URBAIN DE COTONOU II

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Cent Quatre Vingt Dix Millions Trois
Cent Trois Mille Cinq Cents Francs 190 303 500 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Vingt Deux Millions Quatre Vingt Quatre
Mille Cent Soixante Francs 22 084 160 "
SOIT AU TOTAL 212 387 660 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Cent Quatre Vingt Dix Millions Trois
Cent Trois Mille Cinq Cents Francs 190 303 500 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Vingt Deux Millions Quatre Vingt Quatre
Mille Cent Soixante Francs 22 084 160 "
SOIT AU TOTAL 212 387 660 Francs

TITRE II

COMMUNES URBAINES DE COTONOU II

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Cinq Millions Cent Deux Mille
Quatre Cent Cinquante Francs 25 102 450 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Onze Millions Cent Soixante Dix Mille
Trois Cent Cinquante Francs 11 170 350 "
SOIT AU TOTAL 36 272 800 Francs
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Cinq Millions Cent Deux Mille
Quatre Cent Cinquante Francs 25 102 450 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Onze Millions Cent Soixante Dix Mille
Trois Cent Cinquante Francs 11 170 350 "
SOIT AU TOTAL 36 272 800 Francs
=====

DISTRICT RURAL D'ABOMEY-CALAVI

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Trente Six Millions Quatre Cent
Douze Mille Six Cent Quatre
Vingt Cinq Francs 36 412 685 Francs

.../...

Report 36 412 685 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Doux Millions Cent Quatre Vingt Trois Mille
Cinq Cent Soixante Huit Francs 2 183 568 "
SOIT AU TOTAL 38 596 253 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Six Millions Quatre Cent Douze Mille
Six Cent Quatre Vingt Cinq Francs 36 412 685 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Doux Millions Cent Quatre Vingt Trois Mille
Cinq Cent Soixante Huit Francs 2 183 568 "
SOIT AU TOTAL 38 596 253 Francs

TITRE II

COMMUNE URBAINE D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Soixante Huit Mille
Neuf Cent Trente Francs 1 068 930 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cent Quatorze Mille Sept Cent
Quatre Vingt Quinze Francs 114 795 "
SOIT AU TOTAL 1 183 725 Francs

.../...

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Soixante Huit Mille	
Neuf Cent Trente Francs	1 068 930 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cent Quatorze Mille Sept Cent Quatre	
Vingt Cinze Francs	<u>114 795 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u><u>1 183 725 Francs</u></u>

TITRE III

COMMUNES RURALES D'ABOMEY-CALAVI

RECETTES ORDINAIRES :

Cinq Millions Sept Cent Soixante Quinze	
Mille Huit Cent Quatre Vingt Cinq Francs	5 775 885 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Quatre Vingt Quinze Mille	
Huit Cent Quatre Vingt Cinq Francs	<u>3 095 885 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u><u>8 871 770 Francs</u></u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Cinq Millions Sept Cent Soixante Quinze	
Mille Huit Cent Quatre Vingt Cinq Francs	5 775 885 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Quatre Vingt Quinze Mille	
Huit Cent Quatre Vingt Cinq Francs	<u>3 095 885 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u><u>8 871 770 Francs</u></u>

DISTRICT RURAL DE OUIDAH

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Quarante Quatre Millions Cinq Cent Trente	
Mille Huit Cent Vingt Neuf Francs	44 530 829 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Six Cent Trente Cinq Mille	
Cinq Cent Quatre Vingt Six Francs	4 635 586 "
SOIT AU TOTAL	49 166 415 Francs
	=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Quarante Quatre Millions Cinq Cent Trente	
Mille Huit Cent Vingt Neuf Francs	44 530 829 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Six Cent Trente Cinq Mille	
Cinq Cent Quatre Vingt Six Francs	4 635 586 "
SOIT AU TOTAL	49 166 415 Francs
	=====

TITRE II

COMMUNES URBAINES DU DISTRICT DE

OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Cent Soixante Six Mille	
Quatre Cents Francs	1 166 400 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Cent Onze Mille Trois Cent Vingt Francs .	311 320 "
SOIT AU TOTAL	1 477 720 Francs
	=====

.../...

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Cent Soixante Six Mille
Quatre Cents Francs 1 166 400 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Cent Onze Mille Trois
Cent Vingt Francs 311 320 "
SOIT AU TOTAL 1 477 720 Francs
=====

TITRE III

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE OUIDAH

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Cent Soixante Six Mille
Quatre Cents Francs 1 166 400 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Néant
SOIT AU TOTAL -
1 166 400 Francs
=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Cent Soixante Six Mille
Quatre Cents Francs 1 166 400 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Néant
SOIT AU TOTAL -
1 166 400 Francs
=====

DISTRICT RURAL DE KPOMASSE

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Dix Huit Millions Cinq Cent Vingt Un Mille	
Quatre Cent Douze Francs	18 521 412 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions	5 000 000 "
SOIT AU TOTAL	23 521 412 Francs
	=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Dix Huit Millions Cinq Cent Vingt	
et Un Mille Quatre Cent Douze Francs	18 521 412 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions	5 000 000 "
SOIT AU TOTAL	23 521 412 Francs
	=====

TITRE II

COMMUNES URBAINES DU DISTRICT DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Cent Soixante Huit Mille	
Cent Dix Huit Francs	368 118 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Vingt Mille Trente Un Francs	80 031 "
SOIT AU TOTAL	448 149 Francs
	=====

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Cent Soixante Huit Mille	
Cent Dix Huit Francs	368 118 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Vingt Mille Trente Un Francs	80 031 "
SOIT AU TOTAL	448 149 Francs
	=====

TITRE III

COMMUNES RURALES DE KPOMASSE

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Huit Cent Quarante Six Mille
Trois Cent Soixante Treize Francs 1 846 373 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Cent Quarante Cinq Mille
Sept Cent Trente Six Francs 245 736 "
SOIT AU TOTAL 2 092 109 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Huit Cent Quarante Six Mille
Trois Cent Soixante Treize Francs 1 846 373 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Cent Quarante Cinq Mille
Sept Cent Trente Six Francs 245 736 "
SOIT AU TOTAL 2 092 109 Francs

DISTRICT RURAL D'ALLADA

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Cinquante Neuf Millions Sept Cent Quatre
Vingt Sept Mille Six Cent Trente Francs 59 787 630 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Cinquante et Un Mille
Trente Quatre Francs 5 051 034 "
SOIT AU TOTAL 64 838 664 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Cinquante Neuf Millions Sept Cent Quatre Vingt	
Sept Mille Six Cent Trente Francs	59 787 630 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Cinquante et Un Mille	
Trente Quatre Francs	<u>5 051 034 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>64 838 664 Francs</u>

TITRE II

COMMUNE URBAINE D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Sept Cent Soixante	
Quatre Mille Francs	1 764 000 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Quatre Vingt Neuf Mille	
Huit Cent Quatre Vingt Cinq Francs	<u>689 885 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>2 453 885 Francs</u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Sept Cent Soixante	
Quatre Mille Francs	1 764 000 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Quatre Vingt Neuf Mille	
Huit Cent Quatre Vingt Cinq Francs	<u>689 885 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>2 453 885 Francs</u>

.../...

TITRE III

COMMUNES RURALES D'ALLADA

RECETTES ORDINAIRES :

Neuf Millions Trois Cent Neuf Mille	
Cinquante Francs	9 309 050 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Trois Cent Dix Mille	
Cinquante Francs	<u>3 310 050 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>12 619 100 Francs</u>

DEPENSES ORDINAIRES :

Neuf Millions Trois Cent Neuf Mille	
Cinquante Francs	9 309 050 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Trois Cent Dix Mille	
Cinquante Francs	<u>3 310 050 "</u>
SOIT AU TOTAL	<u>12 619 100 Francs</u>

// ROVINCE du // ONO

RECETTES ORDINAIRES

Quarante et un millions cinq cent soixante neuf
mille francs

41 569 000

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Trois millions cinq cent mille francs

3 500 000

Soit au total

45 069 000

DEPENSES ORDINAIRES

Quarante et un millions cinq cent soixante
neuf mille francs

41 569 000

Dépenses EXTRAORDINAIRES

Trois millions cinq cent mille francs

3 500 000

Soit au total

45 069 000

// I T R E II

// COMMUNE URBAINE DE LOKOSSA

RECETTES ORDINAIRES

Sept millions vingt mille deux cent quarante
francs

7 020 240

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Six cent trente mille francs

630 000

Soit au total

7 650 240

DEPENSES ORDINAIRES :

Sept millions Vingt Mille
Deux Cent Quarante Francs 7 020 240 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Trente Mille Francs 630 000 "
SOIT AU TOTAL 7 650 240 francs

DISTRICT RURAL D'APLAHOUÉ

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Quarante Neuf Millions Cinq Cent
Soixante Quinze Mille Sept Cent Vingt Francs 49 575 720 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Six Cent Mille Francs 5 600 000 "
SOIT AU TOTAL 55 175 720 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Quarante Neuf Millions Cinq Cent
Soixante Quinze Mille Sept Cent Vingt Francs 49 575 720 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Six Cent Mille Francs 5 600 000 "
SOIT AU TOTAL 55 175 720 francs

T I T R E II

COMMUNES RURALES DU DISTRICT D'APLAHOUÉ

RECETTES ORDINAIRES :

Cinq Millions Cent Soixante Six Mille
Six Cent Quarante Francs 5 166 640 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Mille Francs 1 500 000 "
SOIT AU TOTAL 6 666 640 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Cinq Millions Cent Soixante Six Mille
Six Cent Quarante Francs 5 166 640 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Mille francs 1 500 000 Francs
SOIT AU TOTAL 6 666 640 francs

DISTRICT RURAL D'ATHIEME

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES

Vingt Deux Millions Quatre Cent Douze
Mille Quatre Cent Cinquante Quatre Francs 22 412 454 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cinq Cent Mille Francs 2 500 000 "
SOIT AU TOTAL 24 912 454 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Deux Millions Quatre Cent Douze
Mille Quatre Cent Cinquante Quatre francs 22 412 454 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cinq Cent Mille Francs 2 500 000 "
SOIT AU TOTAL 24 912 454 francs

T I T R E II

COMMUNES RURALES D'ATHIEME

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Six Cent Quatre Vingt
Deux Mille Dix Francs 2 682 010 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cent Mille Francs 1 100 000 francs
SOIT AU TOTAL 3 782 010 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Six Cent Quatre Vingt
Deux Mille Dix Francs 2 682 010 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cent Mille Francs 1 100 000 "
SOIT AU TOTAL 3 782 010 francs

DISTRICT RURAL DE GRAND-POPO

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Trente Deux Millions Deux Cent Cinquante
et Trois Mille Sept Cents francs 32 253 700 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Neuf Cent Mille Francs 3 900 000 "
SOIT AU TOTAL 36 153 700 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Deux Millions Deux Cent
Cinquante et Trois Mille Sept Cents Francs 32 252 700 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Neuf Cent Mille Francs 3 900 000 "
SOIT AU TOTAL 36 153 700 francs

T I T R E II

COMMUNES DE GRAND - POPO

RECETTES ORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Douze Mille Deux
Cent Trente Quatre francs 1 912 234 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Quarante Mille Francs 640 000 "
SOIT AU TOTAL 2 552 234 francs

..../...

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Douze Mille Deux

Cent Trente Quatre Francs 1 912 234 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Quarante Mille Francs 640 000 "

SOIT AU TOTAL 2 552 234 francs

DISTRICT RURAL DE KLOUEKANME

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Trente Six Millions Cinq Cent Quatre Vingt

Six Mille Huit Cent Neuf Francs 36 586 809 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Cinq Cent Mille Francs 4 500 000 "

SOIT AU TOTAL 41 086 809 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Six Millions Cinq Cent Quatre Vingt Six

Mille Huit Cent Neuf Francs 36 586 809 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Cinq Cent Mille Francs 4 500 000 "

SOIT AU TOTAL 41 086 809 francs

T I T R E I I

COMMUNE URBAINE DE KLOUEKANME

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Vingt et un
Mille Trois Cent Dix Francs 3 021 310 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cent Mille Francs 1 100 000 "
SOIT AU TOTAL 4 121 310 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Vingt et Un Mille
Trois Cent Dix Francs 3 021 310 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cent Mille Francs 1 100 000 "
SOIT AU TOTAL 4 121 310 francs

T I T R E I I I

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE KLOUEKANME

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent QUATRE Vingt Douze
Mille Neuf Cent Dix Francs 3 192 910 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Huit Cent Mille Francs 1 800 000 "
SOIT AU TOTAL 4 992 910 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Quatre Vingt Douze
Mille Neuf Cent Dix Francs 3 192 910 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Huit Cent Mille Francs 1 800 000 "
SOIT AU TOTAL 4 992 910 francs

.../...

DISTRICT RURAL DE BOPA

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Trente Huit Millions Huit Cent

Vingt et Un Mille Neuf Cent Vingt Huit francs 38 821 928 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions 4 000 000 "

SOIT AU TOTAL 42 821 928 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Huit Millions Huit Cent Vingt et

Un Mille Neuf Cent Vingt Huit Francs 38 821 928 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions 4 000 000 "

SOIT AU TOTAL 42 821 928 francs

T I T R E II

COMMUNE URBAINE DE BOPA

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Six Cent Soixante

Onze Mille Neuf Cent Soixante Dix Francs 3 671 970 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs 1 550 000 "

SOIT AU TOTAL 5 221 970 francs

DISTRICT RURAL DE DOGBO

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Trente Deux Millions Cinq Cent Dix Huit

Mille Cent Dix Francs 32 518 110 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Cinq Cent Mille Francs 4 500 000 "

SOIT AU TOTAL 37 018 110 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Deux Millions Cinq Cent Dix Huit

Mille Cent Dix Francs 32 518 110 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Cinq Cent Mille Francs 4 500 000 "

SOIT AU TOTAL 37 018 110 francs

T I T R E II

COMMUNES RURALES DE DOGBO

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Quatre Cent Soixante Quatre

Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs 3 464 798 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quarante Sept Mille Francs 2 047 000 "

SOIT AU TOTAL 5 511 798 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Quatre Cent Soixante Quatre

Mille Sept Cent Quatre Vingt Dix Huit Francs 3 464 798 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quarante Sept Mille Francs 2 047 000 "

SOIT AU TOTAL 5 511 798 francs

.../...

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Six Cent Soixante Onze

Mille Neuf Cent Soixante Dix Francs 3 671 970 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cinq Cent Cinquante Mille Francs 1 550 000 "

SOIT AU TOTAL 5 221 970 francs

T I T R E III

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE BOPA

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Neuf Cent Quatre Vingt Deux Mille Francs 2 982 000 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Sept Cent Soixante Dix-Sept Mille Francs 777 000 "

SOIT AU TOTAL 3 759 000 francs

DEPENSES ORDINAIRES

Deux Millions Neuf Cent Quatre-Vingt

Deux Mille Francs 2 982 000 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Sept Cent Soixante Dix-Sept Mille Francs 777 000 "

SOIT AU TOTAL 3 759 000 francs

//- PROVINCE du L OU

RECETTES ORDINAIRES :

Quarante Millions Huit Cent Quatre

Vingt Quatre Mille Soixante Cinq Francs 40 884 065 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Mille Francs 2 400 000 "

SOIT AU TOTAL 43 284 065 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Quarante Millions Huit Cent Quatre Vingt Quatre

Mille Soixante CINQ francs 40 884 065 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux Millions Quatre Cent Mille Francs 2 400 000 "

SOIT AU TOTAL 43 284 065 francs

DISTRICT URBAIN D' ABOMEY

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Quarante Quatre Millions Huit Cent Vingt Neuf Mille

Huit Cent Quatre Vingt Seize Francs 44 829 896 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Sept Cent Trente Cinq Mille Quatre Cent

Cinquante et Un Francs 1 735 451 "

SOIT AU TOTAL 46 565 347 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Quarante Quatre Millions Huit Cent Vingt Neuf
Mille Huit Cent Quatre Vingt Seize Francs 44 829 826 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Sept Cent Trente Cinq
Mille Quatre Cent Cinquante et Un Francs 1 735 451 "
SOIT AU TOTAL 46 565 347 francs

COMMUNES URBAINES D'ABOMEY

T I T R E I I

RECETTES ORDINAIRES :

Dix Millions Six Cent Quatre Vingt et un Mille
Deux Cent Quarante Huit Francs 10 681 248 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Neuf Cent Quatre Vingt Treize Mille
Quatre Cent Trente Trois Francs 5 993 433 "
SOIT AU TOTAL 16 674 681 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Dix Millions Six Cent Quatre Vingt et Un
Mille Deux Cent Quarante Huit francs 10 681 248 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

~~Cinq Millions neuf Cent quatre Vingt~~
~~Treize Mille Quatre Cent Trente Trois francs 5 993 433~~
SOIT AU TOTAL 16 674 681 francs

DISTRICT RURAL D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Huit Millions Quatre Cent Soixante Onze
Mille Huit Cent Soixante francs 28 471 860 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Cent Quatre Vingt Six Mille Soixante Quatre
francs 586 064 "

SOIT AU TOTAL 29 057 924 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Huit Millions Quatre Cent SOIXANTE
Onze Mille Huit Cent Soixante francs 28 471 860 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Cent Quatre Vingt Six Mille Soixante
Quatre Francs 586 064 "

SOIT AU TOTAL 29 057 924 francs

COMMUNES RURALES D'ABOMEY

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Cinq Cent Six Mille
Neuf Cent Quatre Vingt Quatre Francs 3 506 984 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Soixante Seize Mille
Neuf Cent Quatre Vingt Quatre francs 1 276 984 francs

SOIT AU TOTAL 4 783 968 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Cinq Cent Six Mille Neuf
Cent Quatre Vingt Quatre Francs 3 506 984 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Soixante Seize Mille
Neuf Cent Quatre Vingt Quatre francs 1 276 984 "
SOIT AU TOTAL 4 783 968 francs

DISTRICT RURAL DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Cinq Millions Cinq Cent Quatre Vingt
Sept Mille Quatre Cent Quatre Vingt Douze francs 25 587 492 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cent Quatre Vingt Mille Neuf
Cent Soixante Quatre Francs 1 180 964 "
SOIT AU TOTAL 26 768 456 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Cinq Millions Cinq Cent Quatre Vingt Sept
Mille Quatre Cent Quatre Vingt Douze francs 25 587 492 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Cent Quatre Vingt Mille Neuf
Cent Soixante Quatre francs 1 180 964 francs
SOIT AU TOTAL 26 768 456 francs

COMMUNES URBAINES DE BOHICCON

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES :

Onze Millions Huit Cent Cinquante Neuf Mille Neuf

~~Cent~~ Quatre Vingt et Un Francs 11 859 981 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Deux Cent Soixante Cinq Mille Deux

Cent Quarante Neuf Francs 2 265 249 "

SOIT AU TOTAL 14 125 230 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Onze Millions Huit Cent Cinquante Neuf Mille neuf

Cent Quatre Vingt et Un Francs 11 859 981 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Deux Cent Soixante Cinq Mille

Deux Cent Quarante Neuf Francs 2 265 249 "

SOIT AU TOTAL 14 125 230 francs

.../...

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE BOHICON

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Quatre Vingt Sept Mille
Quatre Cent Soixante Seize francs 3 187 476 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Néant -

SOIT AU TOTAL 3 187 476 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Quatre Vingt Sept Mille Quatre
Cent Soixante Seize Francs 3 187 476 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Néant -

SOIT AU TOTAL 3 187 476 francs

DISTRICT RURAL DE DASSA - ZOUME

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Huit Millions Quatre Cent Quarante Mille
Neuf Cent Quarante et Un Francs 28 440 941 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Soixante Douze
Mille Quatre Cent Soixante Treize Francs 2 472 473 "

SOIT AU TOTAL 30 913 414 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Huit Millions Quatre Cent Quarante

Mille Neuf Cent Quarante et Un francs 28 440 941 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Cent Soixante Douze

Mille Quatre Cent Soixante Treize francs 2 472 473 "

SOIT AU TOTAL 30 913 414 francs

COMMUNE URBAINE DE DASSA - ZOUKE

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Deux Cent Quatorze Mille

Cinq Cent Vingt Francs 2 214 520 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Cent Trente Mille francs 330 000 "

SOIT AU TOTAL 2 544 520 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Deux Cent Quatorze Mille

Cinq Cent Vingt Francs 2 214 520 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Cent Trente Mille Francs 330 000 "

SOIT AU TOTAL 2 544 520 francs

COMMUNES RURALES DE DASSA-ZOUME

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Cent Dix Sept Mille Deux Cent Quatorze Francs 2 117 214 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Six Cent Cinquante Trois Mille

Sept Centsfrancs 1 653 700 "

SOIT AU TOTAL 3 770 914 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Cent Dix Sept Mille Deux

Cent Quatorze francs 2 117 214 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Six Cent Cinquante Trois

Mille Sept Cents francs 1 653 700 "

SOIT AU TOTAL 3 770 914 francs

DISTRICT RURAL DE SAVALOU

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Quatre Millions Deux Cent Soixante

Douze Mille Cent Vingt Sept Francs 24 272 127 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Vingt Deux Mille

Quatre Cent Quinze francs 2 082 415 "

SOIT AU TOTAL 26 354 542 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Quatre Millions Deux Cent Soixante Douze

Mille Cent Vingt Sept francs 24 272 127 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Quatre Vingt Deux Mille Quatre

Cent Cinze francs 2 082 415 "

SOIT AU TOTAL 26 354 542 francs

COMMUNE URBAINE DE SAVALOU

T I T R E II

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Cent Dix Mille Cent Dix Francs 2 110 110 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Neuf Cent Soixante Huit Mille Cent Quarante

Cinq francs 968 145 "

SOIT AU TOTAL 3 078 255 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Cent Dix Mille Cent Dix francs 2 110 110 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Neuf Cent Soixante Huit Mille Cent

Quarante Cinq Francs 968 145 "

SOIT AU TOTAL 3 078 255 francs

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE SAVALOU

T I T R E III

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Six Cent Soixante Quatre Mille

Quatre Cent Quarante Quatre francs 2 664 444 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille

Quatre Cent Quarante Quatre francs 1 979 444 "

SOIT AU TOTAL 4 643 888 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Six Cent Soixante Quatre

Mille Quatre Cent Quarante Quatre francs 2 664 444 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Soixante Dix Neuf Mille

Quatre Cent Quarante Quatre francs 1 979 444 francs

SOIT AU TOTAL 4 643 888 francs

DISTRICT RURAL DE SAVE

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Dix Huit Millions=Cinq Cent Vingt Quatre
Mille Quatre Cent Cinquante francs 18 524 450 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Quarante Mille Trois Cent Quatre
Vingt Cinze francs 640 395 "
SOIT AU TOTAL 19 164 845 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Dix Huit Millions Cinq Cent Vingt Quatre Mille
Quatre Cent Cinquante francs 18 524 450 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Six Cent Quarante Mille Trois Cent Quatre Vingt Cinze
francs 640 395 "
SOIT AU TOTAL 19 164 845 francs

BUDGET DES COMMUNES RURALES DE SAVE

T I T R E II

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Cent Un Mille Trois Cent
Trente francs 2 101 330 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Huit Cent Cinquante et Un Mille Trois
Cent Trente Francs 851 330 francs
SOIT AU TOTAL 2 952 660 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

- 12 -

Deux Millions Cent Un Mille Trois Cent

Trente francs 2 101 330 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Huit Cent Cinquante et Un Mille Trois

Cent Trente francs 851 330 "

SOIT AU TOTAL 2 952 660 francs

DISTRICT RURAL DE ZAGNANADO

T I T R E I

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Quatre Millions Quatre Cent Vingt Trois Mille

Cinq Cent Quatorze francs 24 423 514 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cent Mille francs 2 100 000 "

SOIT AU TOTAL 26 523 514 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Quatre Millions Quatre Cent Vingt Trois

Mille Cinq Cent Quatorze francs 24 423 514 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cent Mille francs 2 100 000 "

SOIT AU TOTAL 26 523 514 francs

.../...

COMMUNE URBAINE DE COVE - NORD

T I T R E I I

RECETTES ORDINAIRES :

Six Millions Sept Cent Vingt Deux Mille
Six Cent Vingt francs 6 722 620 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Huit Cent Mille 1 800 000 "
SOIT AU TOTAL 8 522 620 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Six Millions Sept Cent Vingt Deux Mille
Six Cent Vingt francs 6 722 620 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Huit Cent Mille 1 800 000 "
SOIT AU TOTAL 8 522 620 francs

COMMUNE URBAINE DE COVE - SUD

T I T R E I I

RECETTES ORDINAIRES :

Quatre Millions Neuf Cent Seize Mille Deux
Cent Cinquante Huit francs 4 916 258 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Huit Cent Mille 800 000 "
SOIT AU TOTAL 5 716 258 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Quatre Millions Neuf Cent Seize Mille Deux
Cent Cinquante Huit francs 4 916 258 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Huit Cent Mille 800 000 "
SOIT AU TOTAL 5 716 258 francs

COMMUNES RURALES DE ZAGNANADO

T I T R E III

RECETTES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quarante Deux Mille

Quatre Cent Soixante Huit francs 2 342 468 francs

recettes EXTRAORDINAIRES :

Un Million Quatre Cent Mille francs 1 400 000 "

SOIT AU TOTAL 3 742 468 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Deux Millions Trois Cent Quarante Deux Mille

Quatre Cent Soixante Huit francs 2 342 468 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Quatre Cent Mille francs 1 400 000 "

SOIT AU TOTAL 3 742 468 francs

DISTRICT RURAL DE ZOGBODOME

RECETTES ORDINAIRES :

Quatorze Millions Cent Quarante et Un Mille

Quatre Cent Soixante Francs 14 141 460 francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Sept Cent Quarante Cinq

Mille Sept Cent Cinquante Deux Francs 2 745 752 "

SOIT AU TOTAL 16 887 212 francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Quatorze Millions Cent Quarante et Un Mille

Quatre Cent Soixante francs 14 141 460 francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Sept Cent Quarante Cinq Mille

Sept Cent Cinquante Deux Francs 2 745 752 "

SOIT AU TOTAL 16 887 212 francs

PROVINCE DU BORGOU

PREFECTURE DE LA PROVINCE

RECETTES ORDINAIRES

Trente Sept Millions Cinq Cent
Quatre Vingt Dix Sept Mille
Deux Cent Quarante Sept Francs 37 597 247 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cinq Cent Cinquante
Six Mille Six Cent Six Francs 2 556 606 "

SOIT AU TOTAL 40 153 853 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trente Sept Millions Cinq Cent
Quatre Vingt Dix Sept Mille
Deux Cent Quarante Sept Francs 37 597 247 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Deux Millions Cinq Cent Cinquante
Six Mille Six Cent Six Francs 2 556 606 "

SOIT AU TOTAL 40 153 853 Francs

DISTRICT URBAIN DE PARAKOU

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES :

Soixante Dix Neuf Millions
Cinquante Trois Mille Cent Quatre
Vingt Seize Francs 79 053 196 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Deux Cent Soixante
Treize Mille Neuf Cent Quarante Francs 5 273 940 "

SOIT AU TOTAL 84 327 136 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Soixante Dix Neuf Millions

Cinquante Trois Mille Cent Quatre

Vingt Seize Francs 79 053 196 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cinq Millions Deux Cent Soixante

Treize Mille Neuf Cent Quarante Francs 5 273 940 "

SOIT AU TOTAL 84 327 136 Francs

COMMUNES URBAINES DE PARAKOU

T I T R E II

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Dix Neuf

Mille Sept Cent Trente Trois Francs 3 119 733 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Cent Soixante Quinze

Mille Huit Cents Francs 475 800 "

SOIT AU TOTAL 3 595 533 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Cent Dix Neuf

Mille Sept Cent Trente Trois Francs 3 119 733 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Cent Soixante Quinze

Mille Huit Cents Francs 475 800 "

SOIT AU TOTAL 3 595 533 Francs

DISTRICT RURAL DE PARAKOU

RECETTES ORDINAIRES :

Vingt Trois Millions Deux Cent Soixante

Quatre Mille Quatre Cent Soixante Francs 23 264 460 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Deux Cent Douze Mille

Deux Cent Soixante Treize Francs 3 212 273 "

SOIT AU TOTAL 26 476 733 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Vingt Trois Millions Deux Cent Soixante

Quatre Mille Quatre Cent Soixante Francs 23 264 460 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Trois Millions Deux Cent Douze Mille

Deux Cent Soixante Treize Francs 3 212 273 "

SOIT AU TOTAL 26 476 733 Francs

COMMUNES RURALES DE PARAKOU

T I T R E II

RECETTES ORDINAIRES :

Trois Millions Trois Cent Cinquante

Cinq Mille Huit Francs 3 355 008 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Huit Cent Dix Huit

Mille Cent Dix Huit Francs 4 818 118 Francs

SOIT AU TOTAL 8 173 126 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Trois Millions Trois Cent Cinquante

Cinq Mille Huit Francs 3 355 008 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Millions Huit Cent Dix Huit

Mille Cent Dix Huit Francs 4 818 118 Francs

SOIT AU TOTAL 8 173 126 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Un Million Neuf Cent Soixante

Dix Neuf Mille Soixante Seize Francs 1 979 076 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Cent Trente Cinq Mille

Six Cents Francs 435 600 Francs

SOIT AU TOTAL 2 414 676 Francs

COMMUNES RURALES DE SEGBANA

RECETTES ORDINAIRES :

Neuf Cent Cinquante Trois Mille

Cinq Cents Vingt Francs 953 520 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Six Cents Cinquante Sept Mille

Six Cents Francs 657 600 "

SOIT AU TOTAL 1 611 120 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Neuf Cent Cinquante Trois Mille

Cinq Cent Vingt Francs 953 520 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Six Cents Cinquante Sept Mille

Six Cents Francs 657 600 "

SOIT AU TOTAL 1 611 120 Francs

DISTRICT RURAL DE SEGBANA

RECETTES ORDINAIRES :

Neuf Millions Deux Cent Soixante

Quinze Mille Six Cent Quarante

Six Francs 9 275 646 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Cent Sept Mille Quatre Cent Quatre

Vingt Francs 107 480 "

SOIT AU TOTAL 9 383 126 Francs

DEPENSES ORDINAIRES :

Neuf Millions Deux Cent Soixante

Quinze Mille Six Cent Quarante

Six Francs 9 275 646 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Cent Sept Mille Quatre Cent Quatre

Vingt Francs 107 480 "

SOIT AU TOTAL 9 383 126 Francs

COMMUNE URBAINE DE SEGBANA

Un Million Neuf Cent Soixante

Dix Neuf Mille Soixante Seize Francs 1 979 076 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Quatre Cent Trente Cinq Mille

Six Cents Francs 435 600 "

SOIT AU TOTAL 2 414 676 Francs

DISTRICT RURAL DE KALALE

RECETTES ORDINAIRES :

Douze Millions Huit Cent Vingt Trois
Mille Six Cent Soixante Francs 12 823 660 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Mille
Francs 1 200 000
SOIT AU TOTAL 14 023 660 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Douze Millions Huit Cent Vingt Trois
Mille Six Cent Soixante Francs 12 823 660

DEPENSES EXTRAORDINAIRES :

Un Million Deux Cent Mille Francs 1 200 000 Francs
SOIT AU TOTAL 14 023 660 Francs

COMMUNE URBAINE DE KALALE

RECETTES ORDINAIRES

Un Million Neuf Cent Cinquante et un mille
huit cent seize francs 1 951 816 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million sept cent quatre vingt
dix mille francs 1 790 000 "
soit au total 3 741 816 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Un million neuf cent cinquante et un
mille huit cent seize francs 1 951 816 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million sept cent quatre vingt
dix mille francs 1 790 000 Francs
soit au total 3 741 816 Francs

COMMUNES RURALES DE KALALE

RECETTES ORDINAIRES

Un million sept cent quarante

deux mille trois cent quatre vingt douze francs ... 1 742 392 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux Millions trois cent cinquante

neuf mille sept cent seize francs 2 359 776 F

SOIT AU TOTAL 4 102 168 F

DEPENSES ORDINAIRES

Un million sept cent quarante

deux mille trois cent quatre :

vingt douze francs 1 742 392 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

deux millions trois cent cinquante

neuf mille sept cent soixante

seize francs 2 359 776 F

SOIT AU TOTAL 4 102 168 F

DISTRICT RURAL DE MALANVILLE

RECETTES ORDINAIRES

Vingt Neuf Millions Cinq Cent Trente
Mille Cent Quatre Vingt Deux Francs 29 530 182 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Six Millions Six Cent Soixante Onze
Mille Sept Cent Quatre Vingt
Deux Francs 6 671 782 "

SOIT AU TOTAL 36 201 964 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Vingt Neuf Millions Cinq Cent Trente
Mille Cent Quatre Vingt Deux Francs 29 530 182 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Six Millions Six Cent Soixante
Onze Mille Sept Cent Quatre Vingt
Deux Francs 6 671 782 "

SOIT AU TOTAL 36 201 964 Francs

COMMUNES DU DISTRICT RURAL DE MALANVILLE

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Quatre Millions Cinq Cent Quarante
Cinq Mille Trois Cent Cinquante Deux Francs... 4 545 352 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Quatre Millions Neuf Cent Cinquante
Six Mille Quatre Cent Cinquante
Deux Francs 4 956 452 Francs

SOIT AU TOTAL 9 501 804 Francs

DISTRICT RURAL DE BANIKOARA

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Vingt Huit Millions trois cent
cinquante et un mille cinq cent
soixante sept francs 28 351 567 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Trois Millions Vingt Sept Mille Cent
Trente et Un Francs 3 027 131 "
SOIT AU TOTAL 31 378 698 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Vingt Huit Millions Trois Cent
Cinquante et un Mille Cinq Cent
Soixante Sept Francs 28 351 567 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

trois millions vingt sept mille cent
trente et un francs 3 027 131 "
soit au total 31 378 698 Francs

COMMUNE URBAINE DE BANIKOARA

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

trois millions quarante quatre mille
huit cent cinquante trois francs 3 044 853 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

sept cent onze mille cent
soixante quinze francs 711 175 "
soit au total 3 756 028 Francs

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE BANIKORA

TITRE III

RECETTES ORDINAIRES

Trois millions cent cinquante deux mille huit
cent huit francs 3 152 808 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un millions cinq cent quatre vingt cinq mille
cent trente quatre francs 1 585 134 Francs
soit au total 4 737 942 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Trois Millions Cent cinquante deux Mille
huit cent huit francs..... 3 152 808 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un Million cinq cent quatre vingt cinq mille
cent trente quatre francs 1 585 134 "
SOIT AU TOTAL 4 737 942 Francs

DISTRICT RURAL DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES

Seize millions deux cent quarante deux mille vingt
et un francs 16 242 021 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million vingt neuf mille six cent
deux francs 1 029 602 F

SOIT AU TOTAL 17 271 623 F

DEPENSES ORDINAIRES

Seize millions deux cent quarante deux
mille vingt et un francs 16 242 021

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million vingt neuf mille six cent
deux francs 1 029 602 F

SOIT AU TOTAL 17 271 623 F

COMMUNES URBAINES DE NIKKI

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Sept millions quarante trois mille trois
cent soixante francs 7 043 360 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Quatre millions sept cent vingt et un mille
cinq cent vingt trois francs 4 721 523 F

SOIT AU TOTAL 11 764 883 F

DEPENSES ORDINAIRES

Sept millions quarante trois mille
trois cent ~~soixante~~ francs 7 043 360 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Quatre millions sept cent vingt et un
mille cinq cent vingt trois francs 4 721 523 "
SOIT AU TOTAL 11 764 883 Francs

COMMUNES RURALES DE NIKKI

RECETTES ORDINAIRES

Deux millions quatre vingt seize
mille cinq cent quatre vingt
quatre francs 2 096 584 Francs

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million sept cent trente mille
deux cent quatre vingt quatre francs 1 730 284 "
SOIT AU TOTAL 3 826 868 Francs

DEPENSES ORDINAIRES

Deux millions quatre vingt seize mille
cinq cent quatre vingt quatre francs 2 096 584 Francs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million sept cent trente mille
deux cent quatre vingt quatre francs 1 730 884 "
SOIT AU TOTAL ... 3 826 868 Francs

COMPTES RURAUX DE KANDI

RECETTES ORDINAIRES

Quatre millions neuf cent soixante
seize mille sept cent cinquante deux francs ... 4 976 752 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux millions deux cent vingt deux mille
huit francs 2 222 008 F
SOIT AU TOTAL 7 198 760 F

DEPENSES ORDINAIRES

Quatre millions neuf cent soixante
seize mille sept cent cinquante
deux francs 4 976 752 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux millions deux cent vingt
deux mille huit francs 2 222 008 F
SOIT AU TOTAL 7 198 760 F

DISTRICT RURAL DE MEHIEREKE

RECETTES ORDINAIRES

Vingt quatre millions six cent
cinquante six mille francs 24 656 000 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Cinq cent treize mille cinq
cent quarante francs 513 540 F

SOIT AU TOTAL 25 169 540 F

DEPENSES ORDINAIRES

Vingt quatre millions six cent
cinquante six mille francs 24 656 000 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Cinq cent treize mille cinq
cent quarante francs 513 540 F

SOIT AU TOTAL 25 169 540 F

COMMUNE URBAINE DE BEMBEREKE

RECETTES ORDINAIRES

Un million sept cent quarante
quatre-mille six cent quarante francs 1 744 640 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

SOIT AU TOTAL 1 744 640 F

DEPENSES ORDINAIRES

Un million sept cent quarante
quatre mille six cent quarante francs 1 744 640 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

soit au total 1 744 640 F

COMMUNES RURALES DE BEMBEREKE

RECETTES ORDINAIRES

Quatre millions quarante huit mille
quatre cents francs 4 048 400 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million deux cent dix sept
mille six cents francs 1 217 600 F
SOIT AU TOTAL... 5 236 000 F

DEPENSES ORDINAIRES

Quatre millions quarante huit mille
quatre cents francs 4 048 400 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million deux cent dix sept
mille six cents francs 1 217 600 F
SOIT AU TOTAL 5 236 000 Francs

PROVINCE DE L'ATACORA

-:-:-:-:-

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Vingt sept millions huit cent soixante
sept mille six cent soixante dix sept
francs 27 867 677 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux millions quatre cent cinquante trois
mille neuf cent cinquante quatre francs.. 2 453 954 F

SOIT AU TOTAL..... 30 321 631 F

DEPENSES ORDINAIRES

Vingt sept millions huit cent soixante
sept mille six cent soixante dix sept francs.. 27 867 677

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux Millions quatre cent cinquante trois
mille neuf cent cinquante quatre francs 2 453 954

SOIT AU TOTAL 30 321 631 F

DISTRICT RURAL DE TANGUIETA

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Trente millions quatre cent mille francs..... 30 400 000 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Trois millions de francs 3 000 000 F

SOIT AU TOTAL..... 33 400 000 F

DEPENSES ORDINAIRES

Trente Millions quatre cent mille francs.... 30 400 000 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Trois millions de francs 3 000 000 F

SOIT AU TOTAL..... 33 400 000 F

COMMUNES RURALES DU DISTRICT

DE TANGUIETA

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Cinq millions quatre cent quatre
vingt quatorze mille quatre cent soixante
quatre francs 3 494 464

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Trois millions quatre cent vingt huit
mille francs 3 428 000

SOIT AU TOTAL..... 8 922 464

DEPENSES ORDINAIRES

Cinq millions quatre cent quatre vingt quatorze
mille quatre cent soixante quatre francs 5 494 464

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Trois millions quatre cent vingt huit mille
francs 3 428 000

SOIT AU TOTAL 8 922 464

DISTRICT RURAL DE DJOUGOU

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Vingt cinq millions six cent vingt huit
mille cent quarante neuf francs 25 628 149

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Cinq cent soixante quatorze mille
cinquante cinq francs 574 055
SOIT AU TOTAL 26 202 204

DEPENSES ORDINAIRES

Vingt cinq millions six cent vingt huit
mille cent quarante neuf francs 25 628 149

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Cinq cent soixante quatorze mille
cinquante cinq francs 574 055
SOIT AU TOTAL 26 202 204

COMMUNES RURALES DE DJOUGOU

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Six millions quarante mille huit
cents francs 6 040 800

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Six millions six cent quinze mille
trois cents francs 6 615 300
SOIT AU TOTAL 12 656 100

DEPENSES ORDINAIRES

Six millions quarante mille	
huit cents francs	6 040 800 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Six millions six cent quinze mille	
trois cents francs	6 615 300 F
SOIT AU TOTAL	<u>12 656 100 F</u>

COMMUNE URBAINE DE DJOUGOU

TITRE III

RECETTES ORDINAIRES

Douze millions deux cent soixante	
dix mille huit cent onze francs	12 270 811 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Trois millions deux cent soixante quatre	
mille neuf cent quatre vingt onze francs	3 264 991 F
SOIT AU TOTAL	<u>15 535 802 F</u>

DEPENSES ORDINAIRES

Douze millions deux cent soixante dix mille	
huit cent onze francs	12 270 811 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Trois millions deux cent soixante quatre mille	
neuf cent quatre vingt onze francs	3 264 991 F
SOIT AU TOTAL	<u>15 535 802 F</u>

DISTRICT RURAL DE BASSILA

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Huit millions trois cent quatre vingt

dix mille trois cent vingt quatre francs 8 390 324 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Néant

-

SOIT AU TOTAL 8 390 324 F

DEPENSES ORDINAIRES

Huit millions trois cent quatre vingt dix

mille trois cent vingt quatre francs 8 390 324 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Néant

-

SOIT AU TOTAL..... 8 390 324 F

COMMUNE URBAINE DE BASSILA

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Deux millions cent trente mille francs 2 130 000 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million neuf cent soixante dix mille francs... 1 970 000 "

SOIT AU TOTAL.... 4 100 000 "

DEPENSES ORDINAIRES

Deux millions cent trente mille francs 2 130 000 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million neuf cent soixante dix mille

francs 1 970 000 "

SOIT AU TOTAL 4 100 000 "

COMMUNES RURALES DE BASSILA

TITRE III

RECETTES ORDINAIRES

Un million trois cent quatre vingt douze
mille sept cent soixante huit francs 1392 768 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million deux cent soixante huit
mille six cent quarante et un francs 1 268 641 "
SOIT AU TOTAL 2 661 409 "

DEPENSES ORDINAIRES

Un millions trois cent quatre vingt
douze mille sept cent soixante huit francs 1 392 768 "

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million deux cent soixante huit mille
six cent quarante et un francs 1 268 641 "
SOIT AU TOTAL 2 661 409 F

DISTRICT RURAL DE OUAKE

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Dix millions sept cent quatre vingt deux
mille six cent francs 10 782 600 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux cent soixante dix sept mille
cinq cent trente francs 277 530 F
SOIT AU TOTAL..... 11 060 130 F

DEPENSES ORDINAIRES

Dix millions sept cent quatre vingt deux
mille six cents francs 10 782 600 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux cent soixante dix sept mille cinq
cent trente francs 277 530 F

SOIT AU TOTAL

11 060 130 F

COMMUNES RURALES DE OUAKE

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Deux millions trois cent quatre
vingt deux mille trois cent trente six
francs 2 382 336 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux millions six cent douze mille
cent quatre vingt seize mille francs 2 612 196 F
SOIT AU TOTAL 4 994 532 F

DEPENSES ORDINAIRES

Deux millions trois cent quatre vingt
deux mille trois cent trente six francs 2 382 336 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux millions six cent douze mille
cent quatre-vingt seize francs 2 612 196 F
SOIT AU TOTAL..... 4 994 532 F

DISTRICT RURAL DE BOUKOMBE

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Dix huit millions cinq cent cinquante
Huit mille neuf cent soixante dix francs 18 558 970 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Trois cent six mille neuf cent
trente trois francs 306 933 F

SOIT AU TOTAL..... 18 865 903 F

DEPENSES ORDINAIRES

~~Dix~~ huit millions cinq cent cinquante
huit mille neuf cent soixante dix francs 18 558 970 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Trois cent six mille neuf cent trente
trois francs 306 933 F

SOIT AU TOTAL... 18 865 903 F

COMMUNE URBAINE ET RURALES DU
DU DISTRICT RURAL DE BOUKOMBE

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Trois millions cinq cent trois
mille cinq cent vingt francs 3 503 520 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux millions six cent cinquante mille francs.... 2 650 000 F

soit au total 6 153 520 F

DEPENSES ORDINAIRES

Trois millions cinq cent trois mille	
cinq cent vingt francs	3 503 520 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux millions six cent cinquante mille francs	<u>2 650 000 F</u>
soit au total	<u>6 153 520 F</u>

DISTRICT RURAL DE NATITINGOU

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Dix sept millions cent soixante trois mille	
sept cent quatre vingt deux francs	17 163 782 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Six cent soixante treize mille six	
cent quatre francs	<u>673 604 F</u>
soit au total	<u>17 837 386 F</u>

DEPENSES ORDINAIRES

Dix sept millions cent soixante trois mille	
sept cent quatre vingt deux francs	17 163 782 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Six cent soixante treize mille six	
cent quatre francs	<u>673 604 F</u>
soit au total	<u>17 837 386 F</u>

COMMUNE URBAINE DE NATITINGOU

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Treize millions cinq cent vingt cinq
mille deux cents francs 13 525 200 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Deux millions deux cent cinquante sept
mille soixante dix francs 2 257 070 F
soit au total 15 782 270 F

DEPENSES ORDINAIRES

Treize millions cinq cent vingt cinq
mille deux cents francs 13 525 200 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Deux millions deux cent cinquante sept
mille soixante dix francs 2 257 070 F
soit au total 15 782 270 F

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE NATITINGOU

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Deux millions quatre cent deux mille
deux cent huit francs

2 402 208 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Sept cent soixante onze mille quatre
cent soixante douze francs

771 472 F

soit au total

3 173 680 F

DEPENSES ORDINAIRES

Deux millions quatre cent deux mille
deux cent huit francs

2 402 208 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Sept cent soixante onze mille quatre
cent soixante douze francs

771 472 F

SOIT AU TOTAL

3 173 680 F

DISTRICT RURAL DE KEROU

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Neuf millions neuf cent cinquante quatre mille
cinq cent vingt huit francs

9 954 528 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Quatre cent quatre vingt mille francs

480 000 F

soit au total

10 434 528 F

DEPENSES ORDINAIRES

Neuf millions neuf cent cinquante quatre
mille cinq cent vingt huit francs

9 954 528 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Quatre cent quatre vingt mille francs

480 000 F

soit au total

10 434 528 F

COMMUNES RURALES DU DISTRICT DE KEROU

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Un million six cent quatre vingt six mille
cinq cent vingt huit francs

1 686 528 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million huit cent quatre mille
six cent vingt huit francs

1 804 628 F

SOIT AU TOTAL

3 491 156 F

DE. DENSES ORDINAIRES

Un million six cent quatre vingt six mille
cinq cent vingt huit francs

1 686 528 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million huit cent quatre mille six cent
vingt huit francs

1 804 628 F

SOIT AU TOTAL

3 491 156 F

DISTRICT RURAL DE KOUANDE

TITRE I

RECETTES ORDINAIRES

Dix neuf millions quatre vingt deux mille
neuf cent soixante francs 19 082 960 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Un million cinq cent mille francs 1 500 000 F

SOIT AU TOTAL 20 582 960 F

DEPENSES ORDINAIRES

Dix neuf millions quatre vingt deux mille
neuf cent soixante francs 19 082 960 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Un million cinq cent mille francs 1 500 000 F

SOIT AU TOTAL 20 582 960 F

COMMUNES RURALES DU DISTRICT RURAL

DE KOUANDE

TITRE II

RECETTES ORDINAIRES

Trois millions six cent cinq mille
sept cent soixante francs 3 605 760 F

RECETTES EXTRAORDINAIRES

Cinq millions sept cent soixante douze
mille francs 5 772 000 F

soit au total 9 377 760 F

DEPENSES ORDINAIRES

Trois millions six cent cinq mille
sept cent soixante francs

3 605 760 F

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

Cinq millions sept cent soixante douze
mille francs

5 772 000 F

SOIT AU TOTAL

9 377 760 F